

Conditions générales de ventes mediazen

Mediazen est une entreprise de services à domicile en dépannage informatique. Mediazen a une obligation de moyens et non de résultat. Le client est entièrement responsable des données présentes sur son matériel, donc l'entreprise mediazen est exempt de toute responsabilité en vu des problèmes futurs.

I – Application des conditions générales de prestations de services.

Les présentes conditions générales de prestations de services sont portées à la connaissance du client sur le site www.mediazen.fr et figure aussi au dos du bon d'intervention fourni au client lors d'une intervention.

En conséquence, le fait de solliciter les services de MEDIAZEN implique l'adhésion entière et sans réserve de l'acheteur à ces conditions générales de vente.

II – Demande d'intervention de mediazen.

Pour demander une intervention à mediazen, le client doit soit téléphoner au 08 72 78 46 37 ou au 06 07 78 91 58. Il peut aussi remplir le formulaire disponible sur le site internet de mediazen.

De convention expresse entre le client et mediazen, la confirmation par l'entreprise mediazen de la demande d'intervention vaudra pour consentement irrévocable au contrat et validation des prix communiqués. Par conséquent toute demande de modification doit intervenir avant cette confirmation faite par la société mediazen.

Il est expressément convenu entre les parties que les courriers ou tout autre document ayant force de preuve de cette intervention aura toute valeur juridique et ce quel que soit le montant. Les mineurs non-émancipés disposent d'une capacité résiduelle pour les actes que l'usage les autorise à accomplir en raison de leur caractère modeste. En conséquence toute commande faite sans autorisation des parents ou tuteur légal sera présumée jugée par leurs parents ou tuteur légal comme ne dépassant pas ce caractère modeste, dans le cas contraire ceux-ci devront fournir une autorisation faute de quoi leur responsabilité serait engagée.

III – Tarifs et règlement des prestations de services.

Les tarifs des interventions sont TTC au taux de TVA de 5.5% permis par l'agrément « services à la personne » détenu par mediazen (n°2006.49.1.0096). Aucun escompte ne sera accordé. Les tarifs sont ceux en vigueur au moment de la demande d'intervention.

Toute demi-heure entamée est due.

Le prix englobe le déplacement ainsi que la prestation.

Le règlement de l'intervention est fait en globalité à la fin de celle-ci et peut être effectué en chèque, espèce ou chèque emploi services universel directement au technicien sur place à la fin de l'intervention. Une facture sera ensuite envoyée par courrier au client.

Toute absence du client au rendez vous fixé sera facturé à hauteur de 15 € TTC et non remboursable.

En cas de retard de paiement, le client se verra appliquer une pénalité de retard, en vertu des dispositions de l'article L.441-6 du code du commerce.

IV – Territoire.

La zone d'intervention que propose mediazen sur le territoire est stipulée sur le site internet dans la partie « Nous contacter », il se peut que mediazen puisse intervenir ailleurs, dans ce cas la société mediazen le conviendra avec le client.

V - La prestation.

Mediazen est spécialisée dans le dépannage, le conseil, l'installation, et la formation sur les équipements et logiciels informatiques ainsi que sur certains appareils multimédia. Consultez mediazen pour obtenir de plus amples informations.

Les interventions sont effectuées au domicile du client.

Le client doit disposer de l'ensemble des licences logiciel enregistrées sur l'équipement.

Si une intervention a déjà eu lieu et qu'entre temps le client a effectué des modifications personnelles la garantie proposée par mediazen ne pourra être applicable.

VI – Données du client.

Mediazen n'est pas responsable des données présentes sur le système informatique du client.

Toute donnée effacée par une procédure malencontreuse ne pourrait être de la faute de mediazen durant l'intervention et en aucun cas le client pourra demander des dommages et intérêts pour la perte des données enregistrées sur le disque dur.

En cas de demande par le client de récupération de données perdues ou effacées, il se peut que la société mediazen ne puisse récupérer ces données à 100 %. Dans ce cas l'intervention sera facturée et due quel que soit le résultat.

VII - Obligation & responsabilité de mediazen.

Les interventions ont lieu dans les meilleurs délais en commun accord entre l'entreprise mediazen et son client.

Mediazen ne sera pas tenu responsable pour tout retard ou non exécution d'intervention dans les cas prévus par la loi et défini aussi par la jurisprudence des tribunaux français.

Le client accepte que l'entreprise mediazen ne puisse être en aucun cas responsable des dommages directs ou indirects, matériels ou immatériels intervenus durant l'intervention.

L'intervention d'un technicien de mediazen sur un équipement garanti entraîne une rupture de la garantie de cet équipement et par conséquent mediazen n'engage pas sa propre garantie en cas de rupture.

VIII – Déduction fiscale.

Mediazen est une société agréée service à la personne en vertu des dispositions de la loi 2005-841 du 26 juillet 2005 sous le numéro de licence : 2006.49.1.0096

L'assistance informatique à domicile est reconnue comme « service à la personne », ce qui permet au client une déduction de 50% du tarif de l'intervention au montant de son impôt sur le revenu.

IX - Loi informatique et liberté.

En vertu des dispositions de la loi informatique et libertés n°78-17 du 6 janvier 1978, le client dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données nominatives le concernant. Mediazen se réserve le droit de communiquer ces données à des tiers.

Si le client ne souhaite pas que ces données soient transmises à des tiers, il suffit d'en informer par quelque manière que ce soit la société mediazen.

X – Confidentialité.

Mediazen s'engage à ne divulguer aucune information susceptible de permettre à des tiers de connaître directement ou indirectement le détail des interrogations effectuées par le client.

Excepté dans le cas où les données informatiques (images, informations, données) que possède le client soient sanctionnées par la loi. Dans ce cas mediazen peut se réserver le droit d'en informer les autorités judiciaires compétentes.

Dans ce cas d'exception, la clause de confidentialité n'a plus lieu d'être, par conséquent mediazen ne peut être poursuivi ni être responsable de la divulgation de ces données à une autorité judiciaire.

XI - Loi applicable.

Toutes les clauses figurant dans les présentes conditions générales de prestations de services sont soumises au droit français.